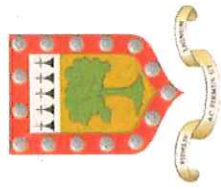


# VILLE DE LIGNE

## ZAC MULTISITES



## DOSSIER DE CREATION

### 6 REGIME DE LA ZONE AU REGARD DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

AVRIL 2007

SOGREAH CONSULTANTS / XAVIERE HARDY  
JACQUES LE BRIS / CAP URBAIN

**REGIME DE LA ZONE AU REGARD DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**

La mise à la charge de l'aménageur de la réalisation des équipements publics de voiries et réseaux implique en l'espèce que la ZAC sera exclue de plein droit du champ d'application de la Taxe Locale d'Equipement, en vertu des dispositions de l'article 1585 C du code général des impôts.